

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 32

N° ordre : DE-24-16

N° ordre dans la séance :
DE-09042024-06

Date de la convocation :
03/04/2024

Date de la publication :

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, , Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Eric BONNET (procuration Jean-Marc DUPONT), Marc MEO (procuration Claude FELCI), Danielle CALLET (procuration Marie-Françoise SONZOGNI), Dominique SCALMANA (procuration Robert VILLARD), Mélisande MACONE (excusée), Sylvain BOIS (excusé) ;

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur David TREBOZ, Adjoint délégué aux Finances propose, compte tenu du compte administratif 2023, d'affecter le résultat de la commune de Culoz-Béon du budget annexe Photovoltaïque comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 365.19 €
Dont B. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	0.00 €
<u>A. Résultats antérieurs reportés</u>	0.00 €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D Résultat à affecter	11 635.19 €
= A. + C. (Si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>E. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-190,16 €
<u>F. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -)	0.00 €
Besoin de financement = E + F	190.16 €
AFFECTATION = C. = G. + H.	11 635.19 €
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (répond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement)	190.16 €
3) Report en fonctionnement R 002	11 445.03 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement 2023 du budget annexe Photovoltaïque de la commune de Culoz-Béon comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| - Affectation en réserve au R1068 : | + 190,16 € |
| - Report en fonctionnement R 002 : | + 11 445,03 € |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

